

# DIASPORA IN ACTION

Mobilized Senegalese diaspora for awareness raising on irregular migration

## Toolkit d'information pour la migration en Italie, en Espagne et en Belgique



Ecl<sup>o</sup>sio



# C'est quoi la migration?



La **migration** est le déplacement d'un individu ou d'une population d'un lieu d'origine vers une autre destination et entraîne un changement de résidence habituelle.

Il faut distinguer entre:

- **Immigration**: entrée dans un pays ou région des personnes originaires d'un autre lieu.
- **Émigration**: départ de personnes d'un pays ou d'une région pour s'installer ailleurs.



# Risques de la migration irrégulière



PENDANT LE TRANSIT	APRES LE VOYAGE
Risque d'être <b>piégé</b> dans des réseaux criminels	Risque d'être <b>emprisonné</b> et <b>expulsé</b>
Condition de <b>peur</b> permanente	<b>Impossibilité</b> de trouver un emploi en condition régulière avec <b>droits</b> syndicaux
<b>Torture</b> physiques et morales	Risque d' <b>exclusion sociale</b> et <b>perte de la dignité</b>
Risque d'être à victime de <b>traite humaine, prise d'otage, emprisonnement</b>	<b>Impossibilité</b> de revenir aux proches
Risque concret de <b>mort</b> dans le désert ou la mer	<b>Traumatismes</b> psychologiques



# Fausse informations des trafiquants



CE QUE LE TRAFIQUANTS DISENT	CE QUI SE PASSE
<b>Voyage</b> en toute sécurité et durée de moins de <b>48h</b>	Le voyage en moyenne dure plus que <b>2 ans</b>
Maximum <b>50 personnes</b> par embarcation	Les embarcations contiennent souvent <b>plus que 500</b> personnes à la fois
Garantie d'une <b>protection</b> lors des contrôles et face à la traite des humains	Il n'y a <b>aucune garantie</b> , mais une haute risque d'être piégé dans des <b>réseaux criminels</b>
C'est <b>facile</b> de bénéficier de la protection sociale	Il y a des <b>procédure complexe</b> qu'il faut connaître pour obtenir une protection
C'est facile de trouver du boulot car l'Europe a <b>plein d'opportunités</b>	C'est <b>impossible</b> de trouver un boulot régulier <b>pour ces qui arrivent de façon irrégulier</b> en Europe



# La protection internationale

TYPOLOGIE DE PROTECTION	QUI PEUT LA DEMANDER?	DUREE DU SEJOUR
<b>Etat de réfugié</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Personne persécuté</li><li>• Victime de mutilation génitale</li></ul>	5 ans
<b>Protection Subsidiaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Victime d'un préjudice grave</li><li>• Enfants Talibé</li></ul>	5 ans
<b>Protection Humanitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Traité pour des troubles mentaux</li><li>• Dignité et sécurité à risque en rentrant chez vous (torture, traitements inhumains ou dégradants...)</li></ul>	De 6 mois à 2 ans



# Comment présenter la demande de protection internationale en Italie?



Pour demander la protection internationale une fois arrivé en Italie, il faut contacter la **police** et attendre la décision de la **Commission territoriale**. Jusqu'à la décision, les immigrants ont droit à l'**asile politique**.

Les temps d'attente de la décision sont plus courts s'il y a des **preuves documentées** ou si le demandeur est une **personne vulnérable** (par exemple un **mineur**).

Si la demande est **rejetée**, il y a la possibilité de faire **appel** devant la Cour dans un **délai de 30 jours** ou soumettre à nouveau la demande de protection internationale si de **nouveaux éléments** apparaissent.



# Perte de la protection internationale

EN CAS DE	PERTE
<b>Retour</b> dans le pays d'origine <b>sans raisons d'extrême nécessité</b>	Protection subsidiaire et statut de réfugié.
Commission d' <b>un crime grave</b>	Statut de réfugié
Commission <b>des crimes graves</b>	Protection internationale
<b>Titre de séjour pas valide</b>	Possibilité d'expulsion du pays à tout moment



# La migration régulière vers l'Europe



- **Chaque pays** a des **procédures spécifiques** d'entrée et permanence des étrangers.
- Les **lois changent** au cours du temps, donc il est essentiel d'avoir accès aux **informations officielles et actualisées** à travers l'**Ambassade** du pays de destination.
- Pour entrer et travailler régulièrement dans un pays, il est nécessaire d'obtenir un **VISA**. Chaque **typologie** (travail, famille, affaires, études, tourisme ou traitement médical) exige une **documentation et des garanties spécifiques**.
- Il est possible de demander un VISA de **regroupement familial** pour des enfants **mineurs** ou des adultes **non autonomes**, s'il n'y a pas d'autres personnes le pays d'origine qui peuvent s'occuper d'eux et si on dispose d'un logement et d'un revenu adéquats.





# Conditions pour rester en Italie



SI VOUS	VOUS POUVEZ
Etes en Italie en <b>situation irrégulière</b> mais que vous avez un emploi, que vous le recherchez ou qu'on vous en a promis un nouveau	Auto-déclarer votre situation irrégulière pour demander un permis de séjour pour des raisons de travail.
Avez un <b>permis</b> pour assistance mineure, catastrophe naturelle, citoyenneté en attente, activité sportive ou raisons religieuses	Le convertir en permis pour des raisons de travail.
Avez un <b>permis de séjour</b> expiré ou si vous perdez votre emploi	Demander un permis de séjour temporaire de six mois qui peut ensuite être converti en permis de séjour pour des raisons d'emploi subordonné
Demandez <b>l'asile ou la protection</b> internationale	Etre inscrit au registre et recevoir une carte d'identité, à validité variable selon la commune de résidence et les conditions du demandeur. Elle est valide <u>seulement en Italie</u>



# Conditions pour rester en Espagne



## REQUIS SOCIAUX

N'avoir pas de casier judiciaire

Ne pas être interdit d'entrer en Espagne

Être resté continuellement en Espagne pendant une période minimale de trois ans

Soumettre un rapport d'insertion sociale qui certifie votre intégration sociale émis par la Communauté autonome.

## REQUIS DE TRAVAIL

Avoir un contrat de travail signé par le travailleur et l'employeur, pour une période d'au moins un an



# La demande d'asile en Belgique



Il est possible présenter la demande d'asile au **centre d'arrivée**, à la **frontière** ou dans un **institution pénitentiaire**,

## Procédure standard

- **Enregistrement** au niveau de l'Office des étrangers, qui réceptionne les documents pertinents
- **Prise des empreintes digitales** pour vérifier si le migrant a passé par des autres pays
- **Examen médical** pour voir l'état de santé du demandeur
- Le CGRA **examine** la demande de protection internationale
- Le demandeur à l'occasion de **raconter son histoire** ainsi que de préciser les motifs de sa demande



# Liens utiles

Portal de l'UE sur l'immigration: [https://ec.europa.eu/immigration/node\\_fr](https://ec.europa.eu/immigration/node_fr)

Des canaux réguliers pour entrer en:

- **Italie** <https://awaremigrants.org/fr/les-voies-regulieres-pour-lentree-et-la-residence-en-italie>
- **Belgique** <https://awaremigrants.org/fr/les-voies-regulieres-pour-entrer-en-belgique>
- **France** <https://awaremigrants.org/fr/les-voies-regulieres-pour-entrer-en-france>

Témoignages :

- <https://awaremigrants.org/fr/category/histoires>
- <https://fb.watch/3SdjBFozUN/>
- <https://www.facebook.com/ripartirerestando>
- <https://fb.watch/3SdJWSyVvN/>
- <https://fb.watch/3SdxfKub6o/>

Actualité

- <https://www.infomigrants.net/fr/>
- <https://soundcloud.com/infomigrants/voix-d-exils-1-eric>



Ce document a été produit et partagé dans le cadre du projet 863599 Diaspora in Action, financé par le Fond Asile, Migration et Intégration (FAMI) de l'Union Européenne.

Les informations contenues relèvent de la seule responsabilité d'ACRA et ses partenaires dans leurs pays d'intervention et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'Union Européenne

